



Diepp'Infos

JUILLET 2014 - Numéro 18

EDITO

Déjà une 3^{ème} édition du DIEPP'INFOS pour la nouvelle équipe du Conseil Municipal depuis les dernières élections.

Traditionnellement, les nouvelles équipes opèrent un budget de transition. Celui qui a été voté a été conçu presque exclusivement sur le solde des dossiers en cours d'où des recettes importantes en l'absence de nouveaux investissements. La mise en forme des dossiers, la recherche des aides publiques, les différentes autorisations, font qu'il est nécessaire de prévoir une bonne année afin de voir se réaliser un projet.

Dans la section fonctionnement, c'est l'embauche d'un ouvrier communal qui marquera cette année. Un chapitre spécial lui est consacré plus loin. C'est une volonté délibérée du conseil d'améliorer la vie quotidienne du village : un coup de

balai par ci, un coup de tondeuse par là sans oublier de mettre un peu de couleurs dans les bacs à fleurs.

La vie associative est toujours aussi active et c'est avec autant de dynamisme que les responsables des associations, avec à leur côté quelques nouvelles têtes apportant un peu de sang neuf, font avancer celles-ci. Merci à tous ceux qui s'impliquent dans la recherche d'idées nouvelles et surtout qui en assurent leur réalisation.

Bonnes vacances et pour ceux qui partent, profitez et revenez en pleine forme.
Bonne lecture à tous.

Le Maire,
Michel CHALONS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11.04.2014

(10 votants)

- **Commissions municipales et comités consultatifs** : Le Conseil a procédé à l'unanimité à la désignation des membres des commissions et comités consultatifs :
 - **Finances et administration** : Michel CHALONS, Olivier PASQUIER, J-Christophe PATON, Louissette JECKEL, Anne BOIS, Pierre MUTELET
 - **Travaux** : Michel CHALONS, J-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Marc AGAUGUE, Pascal KROKOSZ, Pierre MUTELET + Jean MUTELET, J-Michel PREVOT, Patrick TOUSSAINT
 - **Espaces verts, embellissement, étang** : Michel CHALONS, Marc AGAUGUE, Rachel DEBART, David LALLEMANT, Pascal KROKOSZ + Irène FEIG, Alain MACEL, Patrick TOUSSAINT
 - **Information, communication** : Michel CHALONS, Marc AGAUGUE, J-Christophe PATON, Rachel DEBART + Claudine DIDRY
 - **Forêt** : Michel CHALONS, Pascal KROKOSZ, David LALLEMANT, James VEBER + Arnaud LAMBRIX, Ludovic SANCHEZ, Michel WILLEMEN (tous trois désignés garants pour les affouages)
 - **Cimetière** : Michel CHALONS, Anne BOIS
- **Commission d'appel d'offres** : Le Conseil a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Ont été élus à l'unanimité : J-Christophe PATON, Olivier PASQUIER et Louissette JECKEL ; Michel CHALONS, maire de la commune, préside la CAO.
- **Délégués dans les organismes extérieurs** : Le Conseil a procédé à la désignation de délégués de la commune dans les organismes extérieurs :
 - **Syndicat des eaux** : Michel CHALONS, Louissette JECKEL, Alain MACEL, J-Claude DIDRY

- **Syndicat d'électrification du Nord Meusien** : J-Christophe PATON, Alain MACEL (suppléants : Louissette JECKEL, Anne BOIS)
- **Syndicat Agedi** : J-Christophe PATON
- **Bureau de l'AFR** : Michel CHALONS, J-Charles MANGEOT, Hervé DAUTEL, Pierre MUTELET, Emmanuel MOUTAUX,
- **Délégations permanentes au Maire** : Par application de l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil décide à l'unanimité, et pour la durée de son mandat, de déléguer au Maire un certain nombre de compétences (détail à consulter sur le site internet ou en mairie).
- **Entretien des espaces verts** : Le Maire informe le Conseil que la personne qui assurait jusqu'à présent la tonte du village, par contrat saisonnier, ne souhaite pas poursuivre cette activité. Par ailleurs, le tracteur sort d'une longue période de réparation et les espaces verts connaissent actuellement une très forte croissance. Le Conseil décide à l'unanimité de recourir aux services du chantier d'insertion ACSI pour la première tonte du village, pour un montant de 856.61 €TTC, comprenant le matériel, le carburant, et l'enlèvement des déchets, mais décide par 9 voix pour et 1 contre, de ne pas retenir le devis concernant la remise en état de l'étang ; il demande à la commission Espaces Verts de réfléchir rapidement à une solution pérenne pour le reste de la saison.
- **Entretien de la mairie et de la salle des fêtes** : Le Maire propose au Conseil de recourir aux services d'une femme de ménage pour assurer l'entretien de la mairie et de la salle des fêtes, par des prestations ponctuelles. Il propose la candidature de Madame HUMBERT Maria, habitante de la commune, ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil.
- **Indemnité de gardiennage de l'église** : Le Maire informe le Conseil que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du



08.01.1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29.07.2011 prévoient que l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église attribuée au prêtre de la paroisse dont relève la commune peut faire l'objet d'une revalorisation dans la limite d'un plafond de 119.55 €, identique à 2013. Il précise que l'indemnité attribuée par le conseil municipal par délibération du 07.10.2011 était fixée à 50 €. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir l'indemnité à 50€ pour 2014, comme en 2013, versée à la paroisse Saint Michel du Val d'Orne.

Réunion du 30.04.2014

(11 votants)

- **Affectation du résultat cumulé 2013** : Le Conseil prend connaissance du résultat cumulé 2013 s'élevant à 162 488.58 € en fonctionnement et -73 667.03 € en investissement. Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'affectation suivante du résultat cumulé 2013 : 30 354.94€ en investissement et 132 133.64€ en fonctionnement.
- **Taux d'imposition 2014** : Sur proposition du Maire, le Conseil fixe à l'unanimité les taux d'imposition pour 2014 comme suit (pas d'augmentation) :

Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Contribution foncière des entreprises
9.32%	7.28%	8.89%	8.87%

- **Subventions aux associations 2014** : Le Conseil attribue à l'unanimité une subvention de 500 € au comité des fêtes La Diépoise, 150 € à l'association Jouer Bouger, 150 € à l'association Le Colporteur, et 50 € au Souvenir Français.
- **Indemnités du Maire et des Adjointes** : Le Conseil attribue par 10 voix pour et une abstention, une indemnité mensuelle de 13.20% de l'indice brut 1015 au Maire, 6.6% au 1^{er} adjoint, 3.3% au 2^e et au 3^e adjoint.
- **Budget primitif 2014** : Le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Équilibre / suréquilibre
Fonctionnement	73 833.00 €	223 345.64 €	149 512.64 €
Investissement	95 430.33 €	102 510.33 €	7 080.00 €

- **Recrutement d'un agent technique polyvalent** : Sur proposition du Maire, le Conseil décide à l'unanimité de recruter un agent technique polyvalent pour l'entretien des espaces verts en s'inscrivant dans l'un des dispositifs permettant de bénéficier d'une aide de l'Etat de 70 à 85% du coût salarial chargé selon le profil de la personne recrutée, pour une durée hebdomadaire de 20h, sur 12 mois, avec rémunération au SMIC, et donne tout pouvoir au Maire pour lancer le recrutement, signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail, ainsi que toute pièce utile à l'application de cette décision.
- **Délégués au SIAEP Dieppe Damloup** : Le Maire informe le Conseil de la démission de Louise JECKEL de sa fonction de déléguée de la commune au syndicat des eaux Dieppe Damloup. Le Conseil a donc procédé à l'élection d'un nouveau délégué et, avec 11 voix sur 11 votants, M. Michel WILLEMEN est élu.
Le Conseil décide à l'unanimité de modifier la délibération n°2014-08 du 11.04.2014 en ce qui concerne les délégués au SIAEP : selon les statuts du syndicat, les 4 délégués de la commune sont 4 délégués titulaires et non 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

- **Désignation d'un correspondant Défense** : Le Maire informe le Conseil que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un correspondant Défense, interlocuteur privilégié des services de l'Etat et de la Préfecture pour les questions relatives à la défense. Le Conseil désigne à l'unanimité M. Marc AGAUGUE en qualité de Correspondant Défense.
- **Procuration postale** : Le Maire informe le Conseil de la demande de La Poste visant à permettre par délibération à un conseiller municipal, adjoint ou non, de réceptionner les courriers en recommandé et les lettres suivies, et de signer les avis de réception et autres documents liés à l'acheminement du courrier, en cas d'empêchement du maire. Le Conseil donne à l'unanimité procuration postale à Mme Louise JECKEL, adjointe.
- **Proposition de membres pour former la commission communale des impôts directs** : Sur demande du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Meuse concernant la constitution d'une commission communale des impôts directs. Le Conseil propose à l'unanimité une liste de contribuables parmi laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Réunion du 20.06.2014

(8 votants 1 pouvoir)

- **Tarif de location de la salle communale** : Suite à la proposition de révision du tarif de location de la salle communale pour tenir compte notamment des coûts de chauffage, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir à 80 € le tarif de location au week-end pour les habitants de la commune et de fixer à 120 € le tarif de location au week-end pour les personnes domiciliées hors de la commune.
- **Suppression de la régie de recettes pour la location** : Considérant que la régie de recettes pour la location de la salle communale ne fonctionne plus depuis de nombreuses années, sur proposition du Trésor Public, le Conseil décide à l'unanimité de supprimer cette régie de recette à compter de ce jour ; les paiements se feront exclusivement par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- **Décision modificative** : En raison de l'embauche d'un agent technique au 19/05 en contrat aidé, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à la décision modificative suivante: +9600 € au compte 64168 Emplois d'insertion, -1000 € au compte 6413 Rémunération des non titulaires, +7600 € au compte 74718 Subvention de l'Etat, et 1000 € pris sur le suréquilibre de la section de fonctionnement.
- **Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces (PAVE)** : Le Conseil ayant pris connaissance du diagnostic de l'accessibilité des ERP réalisé par Qualiconsult Services pour le compte de la Codecom du Pays d'Etain concernant la commune de Dieppe, décide à l'unanimité de s'engager dans la démarche de mise en accessibilité des bâtiments communaux et voiries selon un programme à déterminer ultérieurement en fonction des contraintes budgétaires.

INFORMATION - ORDURES MENAGERES

En raison de la fête nationale, la collecte des ordures ménagères n'aura pas lieu lundi 14 juillet mais elle est avancée au samedi 12 juillet. Merci de sortir vos bacs la veille au soir.

Pour les personnes non dotées de **nouveaux bacs**, il est encore possible d'en obtenir auprès de la codecom les 9 et 10 juillet prochains.

DES EMPLOIS A LA COMMUNE



- **Les espaces verts:**

Grâce aux aménagements réalisés par la municipalité à l'époque menée par Jean MUTELET, ainsi qu'au travail consciencieux de Bernard GEORGE, conseiller municipal qui assurait depuis de nombreuses années l'entretien des espaces verts par l'intermédiaire de contrats saisonniers, Dieppe est désormais reconnu pour son cadre de vie agréable et verdoyant. Plusieurs prix nous ont d'ailleurs été décernés au niveau départemental. C'est une fierté.

Bernard ayant manifesté son intention de ne pas voir son contrat renouvelé pour 2014, il fallait trouver une solution pour maintenir cet environnement.

La nouvelle municipalité a choisi de bénéficier des dispositifs mis en place par l'Etat pour soutenir l'emploi et c'est ainsi que depuis le 19 mai 2014, la commune dispose d'un employé communal, Gilles BROGIALDI, âgé de 41 ans, et qui est domicilié à Etain. Son contrat est établi à hauteur de 20 heures annualisées par semaine, mais compte tenu des besoins liés à l'entretien des espaces verts, le Maire et les adjoints ont proposé que Gilles effectue 28 heures hebdomadaires de mai à octobre (sur 4 jours) quand la végétation nécessite un entretien régulier, et 12 heures hebdomadaires (sur 2 jours) de novembre à avril. Sur cette dernière période, Gilles effectuera plutôt de menus travaux dans les bâtiments communaux.

Il faut noter que nous bénéficions pour ce poste créé dans un premier temps pour 12 mois, d'une prise en charge par l'Etat à hauteur de 85% du coût salarial, charges comprises.

En parallèle, et jusque fin 2014, la commune continue de faire appel une journée par mois environ à Eric SOMMER, employé intercommunal mis à disposition par la Codecom du Pays d'Etain, avec facturation du temps passé.

Au-delà de l'entretien quotidien pour lequel cette formule ne serait pas viable compte tenu des surfaces à entretenir, Eric intervient plutôt pour des travaux plus spécifiques comme par exemple la taille et l'élagage des arbres et arbustes.

A terme, le recours à Eric SOMMER pourrait être plus limité compte tenu de la présence de Gilles BROGIALDI.

- **L'entretien de la mairie et de la salle communale :**

La municipalité a également souhaité faire appel à une personne pour assurer l'entretien de la salle communale et de la mairie. Maria HUMBERT, demeurant au Pâquis, assure cette tâche, sur un volume minimal d'une heure par semaine.

- **Le secrétariat de mairie :**

Corinne SYRACUSE assure le secrétariat de Mairie 7 heures par semaine, auxquelles il faut ajouter 1 heure pour le SIAEP.

Rappel : le secrétariat est ouvert de 15h30 à 17h30 le lundi et les élus assurent la permanence de 10h à 12h le samedi.

EXPOSITION - Les femmes et l'effort de guerre en 1914-1918

La mairie de Dieppe a accueilli, du 23 juin au 7 juillet une exposition photographique consacrée aux femmes et à l'effort de guerre entre 1914 et 1918.



« Avec la guerre, les conditions des civils se dégradent. Les femmes se reconvertissent dans les usines d'armement, elles remplacent les hommes dans les fermes, à la campagne, dans les usines.

Après une dure journée, elles doivent se consacrer à la famille restée à l'arrière du front, obtenir dans des files d'attente de quoi manger ou se chauffer.

Ces femmes vivent dans la peur de perdre un mari, un fils, un parent, ou un ami. Elles assument la charge d'un proche blessé ou invalide.

Ces femmes courageuses et patriotes reprendront une vie normale à la fin de la grande guerre et retrouveront malheureusement leur statut antérieur d'infériorité au travail et à la maison lorsque les hommes seront de retour à la vie civile. »



EN BREF

LA DIEPPOISE

Après le renouvellement du Conseil Municipal en mars, ce fut au tour du Comité des Fêtes La Dieppoise de renouveler ses membres puisque plusieurs des anciens bénévoles avaient manifesté leur envie de passer la main.

Ainsi, le nouveau bureau qui fut notamment en charge d'organiser la fête communale de la Saint Pierre et Saint Paul est composé comme suit :

Présidente	Claudine DIDRY
Vice Présidente	Claudine CHALONS
Trésorière	Carole LE NOST
Secrétaire	Nathalie JUTARD



La Dieppoise compte une vingtaine de membres avec parmi eux de nombreux nouveaux habitants.

CARTE D'IDENTITE

Depuis le 01.01.2014, la carte nationale d'identité (en version sécurisée, plastifiée) est désormais valide 15 ans au lieu de 10 ans. La fin de validité est automatiquement prolongée sans qu'il soit nécessaire de faire une quelconque démarche ni donc de remplacer ou modifier votre carte.

Si cette disposition nationale ne pose aucun problème lorsque vous devez circuler sur le territoire français, il n'en est pas de même si vous devez vous rendre à l'étranger (même au sein de l'Union Européenne) car la date de fin de validité inscrite sur votre carte est toujours de 10 ans. Ainsi des ressortissants français ont récemment connu quelques déboires auprès d'autorités étrangères qui considéraient que leur carte d'identité n'était plus valable.

Un conseil : si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte d'identité, n'hésitez pas à vous rendre sur le site www.diplomatie.gouv.fr

Pour les mineurs, la durée de validité reste à 10 ans.

TROTTOIRS ou CROTTOIRS

Depuis quelques semaines des incivilités de la part de chien(s) du village (ou de leur maître !) nous sont signalées.

En effet des déjections canines fleurissent sur les trottoirs ou plus surprenant devant des pas de portes.



Nous invitons chaque propriétaire de chien à prendre ses responsabilités et veiller à la propreté de l'ensemble des usoirs.

Pensons à chacun de nos faits et gestes afin que Dieppe sous Douaumont reste un village où il fait bon vivre.

COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT
Fax : 03 29 88 31 93
E.Mail : mairiedieppesousdouaumont@wanadoo.fr
Site internet : www.dieppe-sous-douaumont.fr
Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30 et samedi de 10h00 à 12h00



Directeur de publication : Michel CHALONS

Textes et rédaction :

La commission Information & Communication
(Michel CHALONS, J-Christophe PATON, Marc AGAUGUE, Rachel DEBART, Claudine DIDRY)

Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique

TOUR DE FRANCE 2014

Vous n'êtes pas sans savoir que le Tour de France 2014 traversera la Meuse le 11 juillet prochain, dans l'étape qui relie Epernay à Nancy.

En provenance de l'Argonne, il passera par Sivry-la-Perche, Fromeréville-les-Vallons, Charny-sur-Meuse et Bras-sur-Meuse avant d'emprunter le Champ de Bataille, via la Tranchée des Baïonnettes, l'Ossuaire de Douaumont et le Mémorial de Verdun à Fleury. Il rejoindra ensuite Moulainville puis Chatillon et Fresnes-en-Woëvre, en direction de Nancy.

Si cet évènement sportif est toujours apprécié des habitants des régions traversées, il entrainera cependant quelques contraintes pour les habitants de Dieppe qui ne pourront absolument pas se rendre à Verdun entre 12h00 et 15h30.



Ainsi les routes suivantes seront coupées totalement à la circulation le 11 juillet :

- la D112 : le carrefour « du Lion » sera fermé
- La D603 reliant Etain à Verdun, entre le carrefour avec la D913 (aire de pique nique en haut de la côte d'Etain) et le carrefour avec la D24A rejoignant Moulainville par le relai de télévision.

Il est donc préférable d'anticiper vos déplacements.

LES HABITANTS

Ils nous ont quittés :

- Jacqueline GOBILLOT nous a quittés le 06.02.2014 à Dieppe, à l'âge de 63 ans.
- Paulette LEONARD (ancienne résidente de Dieppe) nous a quittés le 14.05.2014 à Verdun, à l'âge de 89 ans

De nouveaux habitants à Dieppe:

- Thierry et Karine GERAUX ont emménagé en décembre au 34 rue Mazel. Thierry est commercial et Karine est conseillère bancaire.
- Nathalie JUTARD a emménagé au 44 rue Mazel. Nathalie est aide soignante
- Cédric PROFICET et Aurore LEROUX ont emménagé avec leurs 2 enfants le 01.03.2014 au 4 place de la Mairie. Cédric travaille dans une entreprise de nettoyage et Aurore travaille à Lidl.
- Christophe et Sara VINCENT ont emménagé avec leur fils Jarod fin mars 2014, au 79 rue Mazel. Christophe est soudeur, et Sara technicienne de surface.